

**Le 18 septembre 2018 à 20 heures 30**, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 septembre 2018.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. TRAORÉ, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, Mme BOYAU, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. HASSANI, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBÉ, Mme KHABBAZ.

Membres représentés :

Mme BASSEZ par M. TRAORÉ, M. PETIT par Mme BOUCHER, Mme MERSALI-LALOUPO par M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER, M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI, M. WEBER-GUILLOUET par Mme MORGANT.

Membres absents :

M. VOT, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB

Secrétaire de séance :

Mme BOUCHER

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Je vous propose comme secrétaire de séance la candidature de Cécile Boucher, comme lors de notre précédent Conseil municipal. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Cécile Boucher est donc élue secrétaire de séance. Je vous propose de nouveau de passer au point où nous nous étions arrêtés vendredi soir.

**N° 2018-060. ÉLECTION DES ADJOINTS**

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Pour rappel, le Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre, par délibération du 16 janvier 2016, a fixé à 12 le nombre des maires adjoints de la commune, dont 2 adjoints chargés de quartiers. À la suite des cinq démissions que j'ai reçues durant l'été et dont j'ai informé le Conseil le 14 septembre dernier, je vous invite à procéder à l'élection des adjoints à bulletins secrets en application des articles L 2122-15, L 2122-4, L 2122-7-2, L 2122-10 du CGCT que je vais vous relire :

— Article L 2122-15 : « La démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'État dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'État dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée. »

— Article L 2122-4 : « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. »

— Article L 2122-7-2 : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

— Article L 2122-10 : « Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal. Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. »

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-10, que je viens de vous lire, le Conseil municipal, lors de sa dernière séance du 14 septembre 2018 a décidé que les adjoints nouvellement élus prendront place dans l'ordre du tableau au même rang que les adjoints démissionnaires.

Nous allons donc procéder à l'élection des adjoints. En conséquence, je demande quelles sont les listes candidates.

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)**

Monsieur le Maire, chers collègues, au nom de la majorité municipale, je présente au poste de 2<sup>e</sup> adjoint Bernard Chappellier, au poste de 3<sup>e</sup> adjoint Laurent Girier, au poste de 7<sup>e</sup> adjoint Rose-Marie Loembé, au poste de 11<sup>e</sup> adjoint Pascal Reisser, et au poste de 12<sup>e</sup> adjoint Lina Boyau.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres candidatures ou d'autres listes ?

**Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je ne reviendrai pas sur les débats qui ont eu lieu vendredi soir. Je ne pouvais malheureusement pas être présent. Chacun sait ici ce qui est en train de se passer au Kremlin-Bicêtre. Les noms des adjoints que vous nous proposez disent clairement que le vote des Kremlinois, qui a eu lieu en 2014 sur deux listes clairement identifiées et menées par un certain nombre d'individus, ainsi que sur les listes de premier tour, n'a donc plus cours pour la composition de ce que vous appelez votre majorité. Dès lors, pour ce qui concerne notre groupe, nous estimons — et nous l'avons dit à plusieurs reprises — que, s'il y a recomposition au-delà des listes soumises à suffrages, alors la logique et le respect de la République, des citoyens et de la démocratie veulent que nous créions les conditions pour que les citoyens votent à nouveau. En dernier ressort, tous ici autour de cette table, nous n'avons pas d'autre légitimité que le scrutin de 2014. Vous nous proposez donc de nous asseoir sur le vote des citoyens une bonne fois pour toutes. Nous ne pouvons pas participer à cela. Je conclus mon propos en vous annonçant que mon groupe quitte le Conseil municipal immédiatement afin de ne pas participer à cette mascarade.

*20h40 : M. Guillaud-Bataille et M. Traoré quittent la salle.*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

*Manifestations dans la salle.*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

S'il vous plaît, le public n'a pas la parole. Je vous remercie.

**Estéban PIARD (non inscrit)**

Monsieur le Maire, la fonction à laquelle vous vous accrochez comporte des devoirs. Nos travaux sont organisés selon un règlement intérieur que nous avons adopté. C'est ce document qui organise le déroulement des séances. En juillet, vous n'avez pas manqué de convoquer ledit règlement pour me rappeler à l'ordre car vous estimiez unilatéralement que certains de mes propos relevaient d'une attaque personnelle. Ce n'était pas le cas, mais c'était votre droit.

Vendredi, votre 1<sup>er</sup> Adjoint a franchi les limites du raisonnable à la vitesse du son. Il a tenu en séance des propos outranciers à l'égard des élus qui avaient émis des critiques sur le rapport visant à faire élire des élus de droite adjoints au maire. Accusations *ad hominem*, insinuations sans fondement, procès d'intention, rien ne manquait dans le flot d'insultes que nous avons subies. Dans la presse, ce week-end, il évoquait même une prise d'otages. Il n'y a nulle arme dans cette auguste assemblée, seulement notre engagement et notre parole que nous n'abdiquerons pas. Votre 1<sup>er</sup> Adjoint a rageusement enfilé les perles de l'ignominie sur le collier de l'indignité. Comme Maire, vous avez la police de notre assemblée. Vous ne pouvez pas l'exercer avec partialité. Votre fonction vous impose de le rappeler à l'ordre.

Ce barreau de plus monté sur l'échelle de votre enfermement n'est pas anodin. Il témoigne du changement de paradigme que vous avez décidé : soit on prête allégeance, soit on est de facto l'objet de votre colère. La liste des candidats aux postes

d'adjoints que vous nous avez présentée en est le triste reflet. Minuit a sonné, le bal masqué est terminé. Sur les marches, ce n'est pas un soulier que l'on trouve, mais une liste de candidats : un « ni de droite ni de gauche » qui chavire à droite et renie les engagements de la liste de rassemblement de la gauche conduite par Jean-Luc Laurent en 2014. Ces manœuvres de couloir discréditent des années d'engagement sincère au service des Kremlinois et, pire encore, dénigrent la souveraineté populaire. Elles ne trompent personnes et certainement pas les plus de 7 000 Kremlinois qui ont fait leur choix en conscience entre une liste de droite et une liste de gauche au second tour des élections municipales.

Vous vous achetez un sursis, mais vous ne pourrez pas tout acheter. Vous comme nous, nous savons que cela ne pourra pas durer. Depuis cinq mois, résonne dans cette salle la maxime que vous portez en étendard : « J'y suis, j'y reste. » Le Conseil municipal de ce soir vise à entériner un attelage de circonstances. La fidélité à Jean-Marc Nicolle, que mentionnait Jean-François Banbuck vendredi dernier, trouve son aboutissement dans l'absurde. « Élisez-vous les uns les autres », voilà tout l'objet de cette délibération. Ne comptez pas sur nous pour cautionner de telles pratiques. Vous quittez votre famille politique avec un air satisfait. Pour notre part, c'est le cœur triste, mais toujours combattifs que nous quitterons cette séance et d'anciens camarades.

### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

### **Sarah BENBELKACEM (Groupe Citoyens !)**

Monsieur le Maire, l'entrée d'élus d'opposition dans l'exécutif pour vous maintenir coûte que coûte a conduit le groupe « Citoyens ! » lors du dernier Conseil municipal à vous poser des questions légitimes sur votre nouvelle orientation politique. À ces questions légitimes, votre 1<sup>er</sup> Adjoint a répondu par une avalanche de propos injurieux, calomnieux, voire diffamatoires. Ce dérapage, car c'est de cela dont il s'agit, est contraire à notre conception du débat démocratique au sein d'un Conseil municipal. Les Kremlinois méritent mieux que des élus qui se donnent en spectacle. Ils ne se déplacent pas au Conseil municipal pour entendre votre 1<sup>er</sup> Adjoint porter des accusations mensongères à l'encontre de votre ancienne majorité, mais pour assister à des échanges de qualité sur la mise en œuvre du programme qu'ils ont choisi en 2014. C'est ce programme qui est au cœur de notre préoccupation.

Monsieur le Maire, soyez transparent sur les concessions que vous avez consenties aux élus d'opposition bien que nous comprenions que cela vous mette extrêmement mal à l'aise. Ces concessions, c'est une trahison. C'est la raison pour laquelle Vincent Rousseau et moi-même n'assisterons pas à cette élection. Nous refusons de participer à cette grande braderie. Mais nous poursuivrons notre travail et resterons particulièrement vigilants quant au respect des engagements pris auprès des Kremlinois.

### **Jérôme GIBLIN (non inscrit)**

Mesdames, messieurs, les messages sont brouillés de plus en plus, les engagements reniés, la parole politique démonétisée. C'est une lourde responsabilité puisque l'abstention et les votes extrêmes en seront favorisés. Comment persuader nos concitoyens d'y croire encore et de s'engager ? Personnellement, je ne pourrai donc pas non plus participer au scrutin de ce soir.

### **Léa MORGANT (Groupe Divers Droite Opposition Municipale au Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, à la suite de l'attribution du dernier Conseil, on nous propose une nouvelle fois de voter pour installer une nouvelle majorité ne servant que des desseins personnels et non l'intérêt général. Ce soir, on assiste, médusés, à l'union de la carpe et du lapin. Dans cette union protéiforme forcée, on ne comprend pas bien qui gagne quoi ou, plutôt, pour être plus juste, qui renie quoi et pourquoi. Est-ce vous, monsieur le Maire, qui reniez le projet politique de gauche de 2014, celui pour lequel les Kremlinois ont voté et que vous vous étiez engagé à mettre en œuvre en 2016, lors de votre élection par le Conseil municipal du 16 janvier ? Auriez-vous été touché cet été par une grâce qui vous aurait persuadé que les idées de droite, finalement, étaient les plus adaptées pour la réussite du Kremlin-Bicêtre ? Ou est-ce vous, les anciens élus du centre et de droite, qui reniez vos convictions et vos engagements pour quelques euros et une gloire personnelle temporaire ?

Dans les deux cas, on déplorera deux victimes. Première victime : les électeurs kremlinois. Là, je parle de tous les électeurs, de droite comme de gauche, c'est-à-dire 7 418 votants (exprimés, blancs ou nuls), dont on bafoue ce soir le droit de vote d'un revers de quelques bulletins qui seront remplis ce soir : ces électeurs kremlinois de gauche, 3 914 personnes, qui ne verront vraisemblablement jamais le projet pour lequel ils ont voté se mettre en œuvre ; ces électeurs kremlinois de droite,

3 158 personnes, qui avaient voté pour un autre projet pour Le Kremlin-Bicêtre et, à défaut, pour mener une opposition sans concession au projet de gauche proposé. Deuxième victime à déplorer ce soir : la démocratie, ce régime dans lequel, nous osons le rappeler, le citoyen est censé avoir le pouvoir. Or, ce soir, et c'est un moment grave pour la démocratie, nous assistons, ébahis, au passage au Kremlin-Bicêtre d'une démocratie, où la majorité des citoyens gouvernent pour le bien commun, à une oligarchie, où la minorité, quelques élus, manœuvre au gré du vent pour servir ses intérêts.

Plus que jamais fidèles à notre engagement, à nos convictions, à notre attachement profond à cette démocratie, nous refusons de participer à son délitement. Aussi, nous quitterons également cette salle ce soir. Je vous remercie.

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, je vois que la séance de vendredi a marqué certains esprits. Elle les a même conduits à proférer à mon encontre, mais j'y suis habitué, des mots qui sont tout à fait déplacés. D'ailleurs, c'est avec beaucoup de tranquillité que j'attends le prochain Conseil municipal où, à la lecture du procès-verbal, on pourra aisément faire pièce des accusations d'injures ou de propos diffamatoires. Il faudra le relire avec attention, chers collègues. On m'a parlé d'attaques *ad hominem* et de diffamations. Que ceux qui se sentent diffamés aillent au tribunal. J'attends cette échéance avec beaucoup de sérénité.

J'observe à nouveau que la modération, la mesure, la hauteur de vue sont dans un camp, celui qui est à ma droite. M. Piard, avec un ton toujours un peu sentencieux, pense sans doute délivrer la vérité face au mal constitué par Jean-Marc Nicolle et l'équipe qui l'entoure. Je regrette le départ de Fabien Guillaud-Bataille et d'Ibrahima Traoré qui, comme l'autre jour, n'ont pas eu le respect d'attendre la fin du Conseil ou, tout au moins, la fin des prises de parole pour quitter cette salle. Sans doute les propos tenus par les uns et les autres n'ont-ils strictement aucune importance pour eux.

J'observe simplement la chose suivante. Il y a aujourd'hui 15 élus issus de la majorité de 2014. 14 élus soutiennent donc Jean-Marc Nicolle, soit 15 élus avec lui. Ces élus constituent donc une majorité de cette liste majoritaire. Peut-être que tous ces élus sont des fous ou des DUC, des espèces de machines à la solde de Jean-Marc Nicolle. Faites-nous la grâce quand même ou, au moins, ayez un peu le respect de considérer que, dans cette assemblée, dans cette équipe, il y a des élus chevronnés qui ont eu le temps de peser le pour et le contre et que leur choix est tout aussi respectable que le vôtre. Je dis qu'il est respectable en effet car, franchement, je ne crois pas que le respect soit de mise. J'ajoute que, si mes propos ont pu paraître sévères, je pense qu'ils étaient sévères mais justes, il faudrait se rappeler ceux qui ont été tenus auparavant. Depuis le 30 mars 2018, que n'a-t-on lu et entendu sur Jean-Marc Nicolle et l'équipe qui l'entoure ?

Le dernier en date est un simple procès d'intention proféré vendredi, à nouveau ce soir et pendant le week-end à travers un papier diffusé par le MRC. Ce procès d'intention est celui du virage à droite. Dans les prises de position des uns et des autres jusqu'à ce soir, y a-t-il le moindre mot qui puisse accréditer cette thèse ? Je demande justice de ces propos qui, me semble-t-il, pourraient avoir un caractère diffamatoire si nous voulions y attacher une quelconque importance. Mais je ne suis pas surpris par la nature de la communication. Au fond, quand on n'a pas de capacités de conviction, la seule chose qui reste, c'est de créer et d'entretenir la confusion. C'est ce à quoi nous assistons depuis plusieurs semaines, depuis plusieurs mois. Encore ce soir, j'entends le mot « transparence », à nouveau brandi à l'encontre de Jean-Marc Nicolle. À propos de transparence, je rappelle qu'à aucun moment depuis le début de cette crise, créée par la désertion de 12 élus de la majorité de 2014, nous n'avons su comment serait composé l'exécutif de remplacement qui devait être la substitution à la démission de Jean-Marc Nicolle.

Puisque nous parlons de transparence et que certains ici jouent non seulement les procureurs mais aussi les moralisateurs, tout le monde devrait être transparent comme Jean-Marc Nicolle. Mais c'est « Faites ce que je dis et pas ce que je fais ». Par exemple, notre ancien député, à qui l'association Regards citoyens a demandé il y a un an de rendre compte de l'utilisation de son indemnité représentative de frais de mandat, a refusé la transparence demandée par cette association. D'ailleurs, il a été assigné au Tribunal administratif, c'est exact, j'ai tous les papiers. Les propos que vous nous tenez sont donc finalement l'hommage du vice rendu à la vertu.

De plus, en matière de majorité, regardons comment se sont produits les votes depuis 2016. Que s'est-il passé ? Certes, l'opposition de droite n'a pas voté les budgets, mais, au total, sur l'ensemble des délibérations soumises au vote de cette assemblée, 76 % ont été votées à la quasi-unanimité des membres du Conseil municipal. Cela n'a alors gêné personne. Personne ne s'est étonné que des élus de l'opposition approuvent des délibérations proposées par la majorité.

Je lis que Jean-Marc Nicolle et, par ricochet, nous-mêmes, nous aurions le projet de liquider la gauche. Cette gauche dont vous vous targuez d'être les représentants, non, je ne m'y reconnais plus depuis de nombreux mois. Je rappelle qu'avec 12 de mes autres amis, nous avons effectivement quitté le MRC fin janvier 2018. Arrêtez de vous prétendre la gauche éthique. Vous êtes juste la gauche des étiquettes, un contenant sans contenu, une gauche qui n'est pas liquidée puisqu'elle s'est déjà fait hara-kiri. Et c'est vous qui teniez le poignard. Vous vous enfermez dans une attitude d'opposition stérile, systématique, protestataire, qui va à l'encontre des besoins des Kremlinois. Ce soir encore, une commission d'appel d'offres était convoquée. À l'ordre du jour, il y avait notamment l'attribution du marché de chauffage pour un nouveau prestataire. Cela concerne les locaux municipaux, dont les écoles. Les anciens membres de la majorité ont préféré une fois de plus jouer la politique de la chaise vide. Le marché n'a pas été encore attribué. Je rassure le public, les enfants ne seront pas frigorifiés du fait de cette défaillance coupable. En effet, dès la semaine prochaine, une CAO sans quorum sera reconvoquée. Vous avez choisi une attitude suicidaire, c'est votre problème. Les Kremlinois seront juges le moment venu.

### **Jean-Luc LAURENT (non inscrit)**

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, M. Banbuck vient d'affirmer un certain nombre de choses. Il parle de diffamation. Il invite les élus qui se sont exprimés dans le débat à aller devant le tribunal. Pour ma part, je voudrais rappeler la déclaration de Jean-Marc Nicolle à la fin de la séance du 4 juin dernier, je cite : « *J'ai attendu la fin du Conseil municipal pour vous donner une information afin de la déconnecter du Conseil municipal. Jeudi dernier, dans cette salle, M. Laurent a tenu des propos totalement inacceptables. Cet après-midi, j'ai donc décidé de saisir la justice. M. Laurent fera l'objet d'une comparution en citation directe pour diffamation et atteinte à la présomption d'innocence.* » Je dois dire au Conseil municipal et aux citoyens que depuis cette date, je n'ai pas reçu la moindre citation et que le délai est forclus. La procédure est donc éteinte. Sans doute était-ce un effet d'annonce.

On peut manier les mots. Et la politique, ce sont des mots. Mais la politique, ce sont surtout des actes. Alors, on jette des choses, on distille - n'est-ce pas, monsieur Banbuck ? - y compris le fait que plusieurs centaines de députés, mais on pointe sur Jean-Luc Laurent, ont décidé, au regard des règles de l'Assemblée nationale, de ne pas rendre publiques les dépenses de leurs indemnités de fonction à une association alors qu'ils les donnent au déontologue de l'Assemblée nationale. Tout cela est transparent. C'est tellement transparent que, plusieurs années avant que ce dispositif de transparence ne soit mis en place, je les ai moi-même publiées sur mon blog, en tout cas les premières années. La législation a été parfaitement respectée. Mais je vois que l'on essaie de créer un trouble. Il n'y a pas à être troublé. Les dispositions légales et le règlement de l'Assemblée Nationale ont été respectés par moi intégralement. Je précise d'ailleurs, mais cela n'a pas été dit, que le solde positif de ces crédits ouverts pour mon activité de parlementaire a bien été reversé à l'Assemblée Nationale.

La politique, ce sont des mots. Ce sont surtout des actes. Peut-être avec gravité ce soir au regard du vote fondateur de cette nouvelle majorité qui vire à droite, je voudrais dire au Maire que lui seul connaît aujourd'hui la vérité sur la procédure engagée à son encontre et que lui seul, en tant que citoyen, peut dire la vérité. Vous auriez pu démissionner de votre fonction de Maire pour assurer votre défense et permettre à la Ville de retrouver la sérénité, comme une majorité de citoyens le demande et comme une majorité du Conseil municipal vous l'a demandé. Après l'été, vous avez choisi de vous maintenir coûte que coûte. Et vous avez profité de l'été pour obtenir des ralliements en promettant à l'évidence des écharpes d'adjoint et des délégations, notamment, en faveur de trois élus de droite, sans aucune base politique, sans aucun programme permettant de montrer que cette nouvelle majorité a des engagements qu'elle pourrait nous présenter.

Vous voulez vous maintenir. Vous avez une attitude qui est honteuse, tout simplement. Ce que vous faites est honteux. Oui, vous achetez du temps. Mais cela ne durera pas. J'ajoute que vous ne pouvez pas tout acheter même si un maire, je le sais d'expérience, a beaucoup de pouvoirs qu'il doit utiliser à bon escient. Après les terribles accords de Munich en 1938, Winston Churchill disait à Chamberlain, Premier ministre britannique : « *Vous avez eu à choisir entre la guerre et le déshonneur. Vous avez choisi le déshonneur et vous aurez la guerre.* » Eh bien, monsieur Nicolle, je veux vous dire que, durant l'été, vous aviez à choisir entre de nouvelles élections et le déshonneur. Vous avez choisi le déshonneur et vous aurez la défaite à l'arrivée.

### **Bernard CHAPPELLIER, Maire Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)**

Je voudrais rassurer les Kremlinois. La Ville reste pour les solidarités. La Ville reste pour les questions sociales. La Ville reste humaniste, avec une majorité sociale, humaniste et pour les solidarités. C'est donc une majorité à gauche mais qui, apparemment pour vous, n'est plus à gauche. Je considère que je suis toujours à gauche et écologiste.

Monsieur Laurent, puisque vous intervenez et que vous voulez être en cohérence avec vos propos, je suppose que vous allez démissionner de la Vice-Présidence du territoire puisque vous êtes maintenant dans l'opposition. Normalement, si vous êtes quelqu'un d'honnête, puisque vous parlez d'honnêteté, vous allez démissionner. Pourquoi restez-vous ? Pour l'appât du gain ?

**Jean-Luc LAURENT (non inscrit)**

Pour respecter le mandat qui m'a été donné.

**Bernard CHAPPELLIER, Maire Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)**

Par la majorité dont vous êtes parti, monsieur Laurent.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

S'il vous plaît, monsieur Laurent, vous n'avez pas la parole. Vous levez la main si vous voulez prendre la parole. Vous respectez le règlement intérieur. Merci.

**Saïd HASSANI (non inscrit)**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, vendredi dernier, les insultes ont été le seul élément de langage utilisé par toute l'opposition, de la droite jusqu'aux communistes. Quel aveu d'impuissance... Mais je ne m'attarderai pas sur cet épisode. Je laisse aux membres de l'opposition ce choix ridicule de l'invective, souvent utilisé en cas de stress ou de détresse. L'opposition municipale s'est réunie pour planifier la destitution forcée de Jean-Marc Nicolle. Ils ont oublié les querelles d'hier car, pour chacun de ces groupes, qui veut la fin veut les moyens. Cela s'applique, me semble-t-il, parfaitement à la situation. Mais, pendant ce temps, avec ce blocus, on a retardé le versement des subventions, on a fait en sorte de pourrir au maximum la situation. Je ne voulais plus être co-responsable de ce chaos. Et je ne regrette pas ma décision. L'hypocrisie a été, dans ces péripéties, au summum de ce que l'on peut imaginer. Dans ce jeu de poker menteur, les plus à plaindre ont été les Kremlinois.

Je suis un conseiller municipal libre, centriste, non affilié à un parti, non inscrit. Mes choix politiques visent l'intérêt général. Je n'ai pas la prétention d'avoir de stratégie individuelle, mais j'ai l'ambition d'en avoir une collective. Je veux travailler sur un projet concret, un projet ambitieux au service des Kremlinois. Celui-ci, initié par Jean-Marc Nicolle, certains membres de l'opposition le maîtrisent parfaitement puisqu'ils l'ont élaboré avec lui. Nous comptons donc sur eux pour le soutenir. J'y apporterai ma contribution en puisant dans mes ressources, mon expérience et mon expertise. Je ne suis pas là pour le dénaturer, le « droitiser », comme disent les communistes.

Pour terminer, à ceux qui ont poussé la chansonnette en faisant référence à Jacques Dutronc, je propose également une chanson française, bien de chez nous, une chanson de Charles Aznavour, « *Je me voyais déjà en haut de l'affiche* ». Vous connaissez la suite.

Mesdames, messieurs, chers Kremlinois, au-delà des idées reçues, des carcans dans lesquels on veut nous mettre, si vous lisez ces mots, sachez que je suis proche de ceux qui sont dans le besoin : le besoin d'apprendre, le besoin de grandir, le besoin d'étudier, le besoin de vivre tout simplement et dans les meilleures conditions. Jean-Marc Nicolle, qui garde son cap avec détermination, m'a confié une mission. Je l'accepte et m'y attellerai contre vents et marées ou, plutôt, contre insultes et dénigrement. Je vous remercie.

**Rose-Marie LOEMBÉ (Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)**

Merci, monsieur le Maire de me donner la parole ce soir. Monsieur le Maire, vous m'avez sollicitée en août dernier pour vous rejoindre afin de former la nouvelle majorité municipale, compte tenu des démissions en cascade des élus des partis MRC, communistes, Modem et divers droite. Avant d'entrer au Conseil municipal en remplacement de Mme Gisèle Peschard-Boyer, conseillère municipale d'opposition de droite de 2014 à 2016, j'ai exercé durant sept ans, de 2004 à 2011 comme animatrice vacataire : une année à l'école maternelle Jean-Zay et six ans à l'école Pierre-Brossolette.

Après cette rencontre, j'ai consulté mes enfants, des amis, des parents pour avis avant de prendre une décision qui semblait nécessaire pour l'intérêt et le bien-être des familles de notre commune. J'ai donc décidé, en mon âme et conscience, de m'engager une fois de plus pour la commune du Kremlin-Bicêtre. Je serai heureuse de mettre à profit mes modestes années d'expérience avec les enfants au service de notre belle commune. Je sais que certains membres des Républicains, ma famille

politique, ne comprennent pas mon choix car c'est sous cette étiquette que j'ai siégé au Conseil municipal de mai 2016 à ce jour. Mais, aujourd'hui, ce qui importe pour moi, malgré les attaques des membres de l'équipe à laquelle j'appartiens ou j'appartenais, c'est le bien-être des Kremlinoises et Kremlinois, au-delà des querelles politiques. Je le répète, ma priorité est le bien-être des enfants et, par ricochet, des populations du Kremlin-Bicêtre. Tant pis pour les jaloux. Au Gabon, nous disons « Le chien aboie, la caravane passe ». Aussi, permettez-moi, monsieur le Maire Jean-Marc Nicolle, de vous adresser mes sincères remerciements pour la confiance que vous m'accordez ce soir.

Enfin, je me tourne vers vous, chers Kremlinois et Kremlinoises, pour vous dire combien je suis heureuse de rejoindre M. Jean-Marc Nicolle et son équipe pour la reconstitution de la nouvelle majorité qui va gérer la commune du Kremlin-Bicêtre jusqu'à la prochaine élection municipale prévue en 2020. Je prends l'engagement ici, devant vous, ma famille et les habitants de notre belle commune, de n'épargner aucun effort pour être à l'écoute des parents qui élèvent seuls leurs enfants et qui vivent parfois en situation de précarité et aussi pour trouver des solutions satisfaisantes à leurs doléances avec, bien sûr, les précieux soutiens de M. le Maire et des services de l'action sociale. Je compte sur votre soutien bienveillant pour mener à bien cette tâche, cette nouvelle mission, ô combien exaltante, au service de tous les petits et de leurs parents. Je m'attacherai à apporter mon concours à la réalisation des objectifs définis par M. le Maire Jean-Marc Nicolle en vue de la redynamisation de notre commune. Je travaillerai particulièrement à la promotion des valeurs de paix, de solidarité, de loyauté, de respect mutuel pour le bien-être des citoyens de notre commune pour un meilleur vivre-ensemble. Vive la commune du Kremlin-Bicêtre ! Je vous remercie de votre aimable attention.

**Laurent GIRIER, Maire Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, aux commerces, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (Groupe les Élus Sociaux et Solidaires)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, n'étant homme ni à me cacher derrière mon petit doigt, ni à me justifier de mes prises de position, il me semble cependant nécessaire de revenir ce soir sur certains aspects de la situation politique actuelle. Nous avons collectivement fait le constat depuis plusieurs conseils municipaux que la situation était bloquée. Personne, évidemment, ne pouvait se satisfaire durablement de cette situation mais chacun, campant sur ses positions, en rejetait la responsabilité à ses partenaires d'hier et à ses adversaires d'aujourd'hui.

Dans cette situation, j'avoue avoir été interpellé par deux éléments : la rapidité avec laquelle la majorité municipale s'est disloquée et la virulence des accusations portées. Ainsi, j'ai été amené à poser l'hypothèse que la situation que nous connaissons aujourd'hui avait moins à voir avec la mise en accusation du Maire qu'avec un règlement de compte politique dont le fondement m'échappe largement, et qu'il était finalement moins question d'éthique et de morale que d'une envie de divorcer avec perte et fracas. De nombreux éléments sont venus par la suite me renforcer dans cette conviction. Je n'en livre qu'un seul à votre appréciation : celui de l'urgence démocratique alors même que nous ne sommes séparés de la campagne des prochaines élections municipales que d'une quinzaine de mois et qu'elle offrira l'occasion aux belligérants d'en découdre démocratiquement dans les urnes. Pour ma part, j'ai jugé que la situation de blocage de nos institutions locales avait trop duré. Les divergences de vues autour de la table, souvent déjà difficiles à suivre à notre niveau, ne me semblaient de surcroît claires ni pour la population ni pour les associations ni pour l'ensemble des acteurs locaux susceptibles d'en pâtir.

Un dicton populaire dit la chose suivante : « Si tu ne fais pas partie de la solution, tu fais partie du problème. » C'est la raison pour laquelle j'ai l'intention de continuer à m'investir dans l'exercice de mes responsabilités en homme de gauche responsable et humaniste, aux côtés de partenaires dont la majeure partie de l'actuelle opposition de gauche reconnaissent les vertus il y a encore quelques mois. Ce sera notamment l'occasion pour moi d'intensifier mes efforts en matière d'économie sociale et solidaire. Sans que je me sois concerté avec qui que ce soit, j'ai décidé de finir également en chanson puisque, vendredi soir, M. Piard nous a offert un petit récital. Je me permets de conclure cette brève allocution en empruntant quelques mots à une célèbre ballade de Michel Delpech : « Nos amis vont nous questionner, certains vont se croire obligés de nous monter les uns contre les autres, ce serait moche d'en arriver, vous et nous, à se détester. » Je vous remercie.

*21h18 : Mme Benbelkacem, M. Rousseau, M. Piard, M. Laurent, M. Giblin, Mme Etienne-El Malki, Mme Mathonnat, Mme Morgant, Mme Khabbaz quittent la salle.*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Je crois qu'il n'y a plus de prise de parole. Quelqu'un souhaite-t-il de nouveau la parole dans le Conseil ? Non.

Je constate qu'il n'y a qu'une seule liste déposée. Je vais demander au secrétariat général de bien vouloir déposer la liste telle qu'elle a été présentée par Jean-François Banbuck. Les bulletins vous ont été distribués. Il y a des pouvoirs. Ceux qui ont

des pouvoirs vont voter pour celui de qui ils ont le pouvoir. Vous insérez soit le bulletin blanc, étant donné qu'il n'y a pas d'autres listes, soit le bulletin avec la liste des candidats. À l'appel de votre nom, vous irez voter dans l'urne. Le scrutin est ouvert. Je vais voter.

Il me faut deux assesseurs. Je propose Cécile Boucher et Rose-Marie Loembé. En fait, nous allons faire circuler l'urne. Ce sera plus simple.

Je vais appeler les votants par ordre : moi-même ; Jean-François Banbuck ; Geneviève Étienne-El Malki, absente ; Ibrahima Traoré, absent ; Zohra Sougmi ; Rose Alessandrini ; Bernard Chappellier ; Sarah Benbelkacem, absente ; Didier Roussel ; Laurent Girier ; Carole Poisat ; Ghislaine Bassez, absente ; Estéban Piard, absent ; Paule Mathonnat, absente ; Monique Raffaëlli ; Jean-Pierre Petit a donné pouvoir à Cécile Boucher ; Lina Boyau ; Nadia Mersali-Laloupo, absente ; Jean-Luc Laurent, absent ; Didier Vot, absent ; Ghania Lateb ; Jérôme Giblin, absent ; Fabien Guillaud-Bataille, absent ; Léna Amoura a donné pouvoir à Bernard Chappellier ; Vincent Rousseau, absent ; Ludwig Loison-Robert a donné pouvoir à Rose Alessandrini ; Arnaud Weber-Guillouet, absent ; Saïd Hassani ; Bernard Aubague, absent ; Nadia Chiboub, absente ; Léa Morgant, absente ; Cécile Boucher ; Pascal Reisser ; Rose-Marie Loembé ; Colette Khabbaz, absente.

Tout le monde a voté. Le scrutin est clos. J'invite les deux assesseurs à rejoindre la table pour compter les bulletins.

*Dépouillement.*

### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

La liste « Majorité municipale » a obtenu 18 voix, elle a donc obtenu la majorité absolue.

#### Résultat du vote

Bulletins : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité municipale : 18

### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Il est donc inutile de procéder à un deuxième tour, ainsi que le Code le prévoit. Sont proclamés adjoints les élus suivants :

- Bernard Chappellier, 2<sup>e</sup> adjoint,
- Laurent Girier, 3<sup>e</sup> adjoint,
- Rose-Marie Loembé, 7<sup>e</sup> adjointe,
- Pascal Reisser, 11<sup>e</sup> adjoint,
- Lina Boyau, 12<sup>e</sup> adjointe.

À l'issue de ce premier tour, il est constaté que la place de 6<sup>e</sup> adjoint, qu'occupait Bernard Chappellier et que la place de 9<sup>e</sup> adjoint qu'occupait Laurent Girier, sont libres. Ils se sont en effet portés candidats en remplacement des adjoints démissionnaires. Ils se trouvent sur la liste proposée, ayant obtenu la majorité absolue. À la suite des opérations de vote et conformément à l'article L 2122-10, ils ont remplacé les adjoints démissionnaires au même rang. Il est fait constat que leur poste se trouve désormais vacant. Il convient donc de procéder à de nouvelles élections afin de remplacer ces nouveaux postes devenus vacants.

Nous allons procéder à un deuxième tour d'élections sur ces deux postes. J'appelle la ou les listes qui vont être déposées.

### **Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, cette deuxième liste présentée par la majorité municipale a pour vocation à porter au rang de 6<sup>e</sup> adjoint Ghania Lateb et au rang de 9<sup>e</sup> adjoint Saïd Hassani.

### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Nous allons distribuer la liste aux élus. J'ouvre le scrutin :

- moi-même ; Jean-François Banbuck ; Geneviève Étienne-El Malki, absente ; Ibrahima Traoré, absent ; Zohra Sougmi ; Rose Alessandrini ; Bernard Chappellier ; Sarah Benbelkacem, absente ; Didier Roussel ; Laurent Girier ; Carole Poisat ; Ghislaine Bassez, absente ; Estéban Piard, absent ; Paule Mathonnat, absente ; Monique Raffaëlli ; Jean-Pierre Petit a donné pouvoir à



Cécile Boucher ; Lina Boyau ; Nadia Mersali-Laloupo, absente ; Jean-Luc Laurent, absent ; Didier Vot, absent ; Ghania Lateb ; Jérôme Giblin, absent ; Fabien Guillaud-Bataille, absent, Léna Amoura a donné pouvoir à Bernard Chappellier ; Vincent Rousseau, absent ; Ludwig Loison-Robert a donné pouvoir à Rose Alessandrini ; Arnaud Weber-Guillouet, absent ; Saïd Hassani ; Bernard Aubague, absent ; Nadia Chiboub, absente ; Léa Morgant, absente ; Cécile Boucher ; Pascal Reisser ; Rose-Marie Loembé ; Colette Khabbaz, absente.

Tout le monde a voté. Il n'y a pas de problèmes avec les pouvoirs. Le scrutin est clos. J'appelle les deux assesseurs à rejoindre la table pour procéder au même exercice. En principe, il y a 18 votants, donc 18 enveloppes.

*Dépouillement.*

#### Résultat du vote

Bulletins : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité municipale : 18

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

La deuxième liste « Majorité municipale » a obtenu la majorité absolue avec 18 voix. Sont proclamés adjoints dès le premier tour :

- Ghania Lateb, 6<sup>e</sup> adjointe,
- Saïd Hassani, 9<sup>e</sup> adjoint.

Je vais faire lecture la composition du tableau de la municipalité, en vous précisant pour chacun des élus la délégation que j'ai décidé de leur confier, puis je remettrai l'écharpe aux nouveaux maires-adjoints élus ce soir :

- Jean-François Banbuck : 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint chargé des finances, de l'aménagement, de l'urbanisme, du Ruban vert et des affaires générales.
- Bernard Chappellier : 2<sup>e</sup> Maire-Adjoint chargé des sports.
- Laurent Girier : 3<sup>e</sup> Maire-Adjoint chargé des activités économiques, des commerces, des marchés forains, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.
- Zohra Sougmi : 4<sup>e</sup> Maire-Adjointe chargée de l'éducation et du projet éducatif territorial, de la vie des quartiers Les Martinets/Le Fort, Les Barnufles/Les Glacis.
- Rose Alessandrini : 5<sup>e</sup> Maire-Adjointe chargée des solidarités (insertion, santé, handicap).
- Ghania Lateb, à qui je remets l'écharpe avant d'annoncer sa délégation : 6<sup>e</sup> Maire-Adjointe chargée de la citoyenneté, de la démocratie locale et de la vie associative, de la coordination des conseils de quartier. Elle conserve sa délégation de conseillère déléguée dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la Mission locale, puisqu'elle préside la Mission locale Innovam depuis juin dernier. Elle reste aussi présidente du Conseil de quartier Les Martinets/Le Fort.
- Rose-Marie Loembé : 7<sup>e</sup> Maire-Adjointe chargée de la petite enfance, de la PMI et de la parentalité.
- Didier Roussel : 8<sup>e</sup> Maire-Adjoint chargé de la culture, du numérique, des technologies de l'information et de la communication et de la coopération décentralisée.
- Saïd Hassani : 9<sup>e</sup> Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, des collèges, des lycées et de l'enseignement supérieur.
- Carole Poisat : 10<sup>e</sup> Maire-Adjointe chargée des retraités et des personnes âgées. Elle aura aussi la charge de la présidence du Conseil de quartier Les Coquettes/Les Plantes.
- Pascal Reisser : 11<sup>e</sup> Maire-Adjoint chargé de la voirie, de la propreté et des transports.
- Lina Boyau : 12<sup>e</sup> Maire-Adjointe chargée de la politique de la Ville, des projets et des services publics de la Ville au sein de l'Établissement public territorial de Grand Orly-Seine-Bièvre. Il est utile de suivre l'état d'avancement de nos projets au niveau du territoire.

La liste des Maires-Adjoints vous a été communiquée.

J'ai décidé aussi de confier un certain nombre de délégations à des conseillers municipaux. Ils seront donc conseillers municipaux délégués. Les arrêtés seront pris en conséquence demain. Ces conseillers sont les suivants :

- Cécile Boucher : conseillère municipale déléguée chargée du patrimoine, de l'environnement, du développement durable et des circulations douces sur notre Ville. Elle conserve la présidence du Conseil de quartier Les Barnufles/Les Glacis.

— Monique Raffaëlli : conseillère municipale déléguée chargée de la mémoire, de l’histoire de la Ville et des établissements recevant du public sur le territoire de la commune. Il s’agit des commissions communales de sécurité. C’est une lourde charge.

— Jean-Pierre Petit, malheureusement absent ce soir : conseiller municipal délégué chargé du logement et de l’habitat. Il sera aussi correspondant de la Défense nationale, chaque Ville devant désigner un correspondant au titre de la Défense nationale.

Permettez-moi quelques mots, en réponse à ce que nous avons entendu ce soir. Je voudrais m’adresser surtout aux Kremlinois. Une nouvelle fois, certains de nos collègues n’ont pas jugé utile et bon de rester autour de la table. Décidément, depuis quelques mois et, malheureusement, de nombreuses semaines, certains ont décidé que le Conseil municipal serait un théâtre. Ils l’ont réaffirmé ce soir en quittant une nouvelle fois cette assemblée, comme ils l’ont fait vendredi dernier. Ils avaient décidé vendredi de ne pas venir. On aurait pu croire que, ce soir, ils ne se seraient pas de nouveau servis du Conseil municipal. Mais si. Et, malheureusement, il y a des chances que continue ce rythme soutenu de leur part.

Nous aurons tout entendu. Jean-François Banbuck a répondu une nouvelle fois ce soir. Chacun aura l’occasion de regarder la retransmission de nos conseils municipaux qui permettront à l’ensemble des Kremlinois de visionner ce qui se passe réellement dans cette salle du Conseil municipal en toute transparence. De même, chacun pourra lire les comptes rendus écrits du Conseil municipal. Jean-François Banbuck n’a pas tenu de propos outranciers.

En revanche, j’invite chacun à réécouter ou à relire les propos tenus ici depuis plusieurs conseils municipaux par les mêmes qui, aujourd’hui, s’étonnent d’être un petit peu bousculés. La vérité ne serait que d’un côté : le leur. Ils détiennent la vérité et la seule solution possible — ma démission — tout en affirmant qu’ils ne sont ni juges ni procureurs. Mais ils avaient décidé de la sentence. Ces mêmes élus, qui se réclament de la République, ont bafoué une des valeurs fondamentales de notre République : la présomption d’innocence. Ils sont allés jusqu’au bout de la caricature, jusqu’au bout de cette stratégie qui les a envoyés dans le mur. En effet, cela ne tenait qu’à une condition : ma démission ou le fait que je puisse craquer. Ce n’est pas le cas.

En juin, on m’avait invité à trouver une solution de sortie de crise. C’est ce que nous avons fait effectivement ce soir. Y a-t-il eu marchandage ? Nous avons entendu ce soir et nous avons lu dans la presse que des élus auraient été achetés. Ce sont des propos diffamatoires et graves. Personne n’a été acheté autour de la table. Il y a eu simplement une volonté commune qui, depuis mai, a animé 14 élus — je remercie les élus qui poursuivent cette aventure — pour faire en sorte que nous puissions sortir de cette crise créée par quelques élus. Nos détracteurs avaient décidé que la seule solution passait par ma démission. Y a-t-il eu marchandage ? Y a-t-il eu des reniements ? Absolument pas. Jean-François Banbuck a cité un chiffre tout à l’heure qui, jusqu’à présent, ne posait absolument aucune difficulté. Depuis mon élection en tant que Maire en 2016 — mais nous pourrions examiner aussi l’exercice sur les mandatures précédentes —, 76 % des délibérations ont été adoptées par l’opposition.

Ce que nous faisons, ce qui nous anime et ce qui m’anime tout particulièrement en tant que Maire, c’est ce que nous avons mis en place avec un certain nombre d’élus. Chacun a sa sensibilité et chacun doit garder sa sensibilité. Je n’ai demandé à personne de se renier. Je ne me renierai absolument pas sur mes valeurs. Nous le savons, nous en avons discuté. Ce que nous faisons et ce que nous mettons en place, ici, ce soir, et pour les mois et années à venir, c’est tout simplement ce que nous avons mis en place depuis le début de l’année dans le cadre d’un nouveau parti au niveau local, Kremlin-Bicêtre en Avant. Peu importe nos histoires. Peu importe nos parcours. Ce qui doit d’abord nous guider, c’est notre façon d’être utiles pour les Kremlinois. Que voulons-nous faire au service des Kremlinois ? Une seule chose guide les 18 élus de cette majorité municipale : le contrat que nous avons passé avec les Kremlinois quand j’ai mis en place, lors de la réunion du 6 octobre 2016, ADN-KB/La Fabrique. C’est ce projet élaboré avec les Kremlinois et les élus qui guidera notre action et uniquement cela. Chacun gardera naturellement ses valeurs. Chacun aura peut-être certaines convictions à un échelon autre que l’échelon local. Mais, au niveau local et au niveau de la Ville, ce qui nous guidera, c’est cela et uniquement cela. Nous n’irons pas chercher des divisions dans cette majorité municipale sur d’autres scrutins sur lesquels un certain nombre de partis politiques se complaisent naturellement.

Notre engagement est simple. Il est guidé vers l’avenir : 2030. Nos priorités restent les mêmes. Il y a le retour de la nature en ville avec le projet majeur du Ruban vert, avec des espaces publics plus généreux et de qualité. Nous avons pris un engagement avec la Région Île-de-France pour développer la Charte de la biodiversité. Ce soir, nous étions en bureau municipal. Le projet de parc urbain de centre-ville a été validé. Nous serons donc en mesure de lancer la consultation des marchés publics dès la fin de septembre. Les travaux démarreront en 2019. Les engagements seront naturellement tenus.

Parmi nos priorités, il y a aussi le projet d'une Ville éducative pour les plus jeunes dès la petite enfance. Il s'agit de poursuivre à donner les moyens à nos écoles et à nos centres de loisirs. De même, la politique municipale en direction des jeunes doit se développer pour leur permettre de grandir et, surtout, de s'épanouir dans notre belle ville.

Il s'agit aussi d'une Ville solidaire. Rose-Marie Loembé l'a dit tout à l'heure. Il s'agit d'une Ville solidaire en direction d'abord de nos anciens à qui nous devons aussi assurer un bon vieillissement au niveau de notre commune. Il s'agit aussi de favoriser l'accès aux droits pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés dans leur vie, qui peuvent être passagères, liées à des problématiques d'emploi. Notre Ville a des caractéristiques très particulières, comme de nombreuses communes aux portes de Paris. Il y a des écarts de richesse très importants. Ces écarts de richesse font la mixité de notre Ville. C'est la raison pour laquelle nous devons aussi assurer cette solidarité aux plus faibles. En matière de solidarité, il s'agit de poursuivre la politique engagée dans le cadre du parcours résidentiel afin de permettre à chacun de se loger, quelle que soit sa situation. C'est un enjeu majeur au moment où le métro arrive une nouvelle fois au Kremlin-Bicêtre. Nous savons ce que cela peut provoquer en termes d'éviction pour les ménages les plus faibles au regard des loyers en matière de location ou des annuités lors de l'achat d'un appartement. Dans la question de la solidarité, je n'oublie pas non plus l'accès à la santé. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet, qui va continuer à nous animer avec Rose. Vous savez mieux que tous, en tant que Kremlinois, qu'il peut exister une forme de désert médical même aux portes de Paris.

L'une de nos priorités, c'est aussi une ville rassurante, une ville propre et avec beaucoup moins d'incivisme. Dans les prochaines semaines, nous vous présenterons un nouveau plan de propreté. Une ville rassurante, c'est aussi une ville où il fait bon vivre, en sécurité. Nous poursuivrons le développement de la vidéoprotection sur la Ville, ainsi que les moyens alloués à la police municipale. Ces moyens alloués à la police municipale ne permettent pas de se substituer à la police nationale. Ils permettent de travailler en complémentarité avec la police nationale.

Une ville attractive et rayonnante est une ville qui se développe pour accueillir des entreprises. Si on accueille des entreprises, on accueille des emplois. Nous communiquerons dans les prochaines semaines sur le taux de remplissage du centre d'affaires Okabé. C'est aussi une ville qui sait accueillir avec ses transports. Je pense tout particulier au Grand Paris Express qui va se développer et dont les travaux, vous l'avez vu dans notre ville, sont en cours. Comme tous travaux, ils créent quelques petites difficultés. Mais je suis profondément convaincu que Le Kremlin-Bicêtre trouvera ainsi sa place, et sa juste place, dans la métropole du Grand Paris. Enfin, c'est une ville pour tous, quel que soit son âge, avec l'accès aux sports et à la culture. Notre ville est particulièrement active par l'engagement de nos services municipaux et, surtout, parce que nous avons la chance d'avoir un tissu associatif important au Kremlin-Bicêtre dont le niveau de créativité est exemplaire. Cette créativité est foisonnante. C'est l'occasion de remercier toutes celles et tous ceux qui nous offrent et vous offrent au quotidien, souvent bénévolement, beaucoup d'actions.

Il n'y a donc aucun reniement. Il s'agit simplement de la poursuite de notre contrat avec les Kremlinois. Il est vrai que mon objectif est que Le Kremlin-Bicêtre change d'horizon. Vous l'aurez compris à travers les priorités que j'ai déclinées et que vous retrouverez dans ce document. Cette équipe municipale n'est pas tournée vers le passé, mais vers l'avenir.

<b>COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
--

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le Conseil municipal prend acte des décisions que j'ai prises depuis le dernier Conseil municipal dans le cadre des pouvoirs que le Conseil municipal m'a attribués. Vous disposez de la liste qui comprend 91 décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 6 juillet jusqu'à ce jour. Vous voyez que l'activité municipale n'a pas été stoppée ou paralysée comme certains l'auraient voulu. Nous avons continué à mettre un certain nombre de mesures en place. Nous continuerons.

Avant de conclure, je vous donne rendez-vous, à toutes et à tous, au prochain Conseil municipal. Contrairement à ce qui a été annoncé, je me serais soi-disant précipité pour organiser un nouveau Conseil municipal début septembre. Absolument pas. J'ai eu l'occasion d'expliquer qu'au regard des démissions, il y avait nécessité de réunir spécifiquement un Conseil municipal pour l'élection des adjoints. Le Conseil municipal prévu le 27 septembre est donc tout simplement maintenu à la date annoncée, ici même, à 20 heures 30. Toutes les délibérations seront présentées pour mettre en œuvre ce projet et uniquement ce projet. Je vous remercie. Bonne soirée. Le conseil est clos à 22 heures 08.

*Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 22 heures 08.*